



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Aides exceptionnelles pour les séjours apprenants

Question écrite n° 36193

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les aides financières exceptionnelles délivrées en 2020 aux associations reconnues d'utilité publique telle que la Ligue de l'enseignement, pour la mise en place de séjours colos apprenantes au niveau local. En effet, les classes découvertes et les séjours apprenants éloignés ne pouvant se tenir du fait de la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus sévissant actuellement dans le pays, ces associations ont reçu de l'État des aides permettant la mise en place de ces colonies de vacances locales. Elles ont permis à de nombreux enfants de partir pour la première fois, en les maintenant dans un environnement éducatif et ludique. Malheureusement, ces aides n'ont pas été réinscrites dans le projet de loi de finances pour 2021, empêchant le renouvellement de ces expériences. Aussi, il souhaite savoir si le Gouvernement compte réinscrire ces crédits dans un futur projet de loi de finances rectificative.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36193

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 février 2021](#), page 1049

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)